

Il ne me reste plus qu'à exhorter le ministre à examiner cet amendement ainsi que les autres qui ont été présentés, d'ici à lundi, alors que le vote aura lieu. Il aura la fin de semaine pour ce faire. Il aura le temps voulu pour s'entretenir avec certains députés, de son parti, peut-être avec ceux de l'Ouest. Il pourra faire quelques appels téléphoniques, se mettre en rapport avec certains organismes agricoles peut-être, avec les associations de consommateurs et autres organismes analogues pour connaître leur point de vue. Je suis sûr que le ministre tient à travailler pour le plus grand bien des Canadiens, qu'ils soient consommateurs ou agriculteurs. J'espère en outre que lorsque viendra le moment de voter lundi, il aura réussi à persuader les ministériels d'appuyer cet amendement.

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je participe au débat sur cette motion, pour la simple raison que je représente une région du Canada qui n'est pas bien desservie par les journaux, la télévision et la radio et qui est donc peu au courant de la conversion au système métrique.

Pour ce qui est des conditions atmosphériques, les gens ont semblé s'accommoder fort bien du système Fahrenheit depuis une certaine d'années pour déterminer la température ou prévoir le temps. Mais maintenant que nous avons adopté le système métrique, que tous les bulletins de la météo sont donnés d'après le système métrique, personne ne sait quel temps il fera.

● (1500)

La double inscription en unités métriques et en unités conventionnelles sur un emballage de denrées embrouillera les habitants du Nord. Ce sera le cas surtout quand les produits sont dispendieux; les gens ne sauront pas si le marchand les vole ou non. A mon avis, les habitants du Nord ne sont pas prêts à un tel changement. Ils n'ont pas été suffisamment renseignés sur ces unités de mesure et cela ne fera que les embrouiller. Par conséquent, quand nous nous prononcerons sur cette motion lundi, j'espère qu'elle sera adoptée. Nous devons penser à ceux qui ne sont pas exposés aux media d'information autant que ceux qui habitent dans le grand couloir entre Montréal et Windsor.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je n'hésite aucunement à appuyer cette motion visant à retarder la mise en œuvre de la mesure jusqu'en 1980.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette motion relative à la conversion au système métrique, j'aimerais d'abord souligner que j'ai les idées assez embrouillées à ce sujet. La conversion au système métrique est une chose tout à fait nouvelle pour bien des habitants du Canada et je n'ai ni honte ni peur d'admettre que je devrai moi-même me familiariser avec un système tout à fait nouveau pour moi. Je ne suis pas le seul; si je ne m'abuse, un pourcentage important des habitants du Canada sont dans la même situation.

Système métrique

L'article 3 concerne l'étiquetage des produits en unités de mesure métriques et notre parti a présenté une motion demandant que nous prenions notre temps dans ce domaine jusqu'en 1980. Autrement dit, cela laissera un peu de temps aux nombreux Canadiens qui devront le faire pour apprendre le nouveau système.

Je suis certain que la plupart des députés savent que nous avons bien des choses en commun avec les États-Unis du point de vue des importations et des exportations. Cependant, il me semble que pour l'inscription en unités de mesure métriques, on procédera semble-t-il de la même façon que pour l'étiquetage bilingue. Nous ne savons pas au juste quand la loi sera proclamée ou si seulement certains articles seront proclamés au même moment. Les États-Unis n'ont pas encore jugé bon d'adopter le système métrique et ont décidé de procéder avec prudence. Ils vont bien moins vite que le Canada.

M. Breau: Devrions-nous leur dicter leur conduite?

M. Whittaker: Le député demande si nous devrions dire aux États-Unis quoi faire. Le fait est que nous avons beaucoup d'échanges avec les États-Unis et j'ignore si l'article de la loi sur l'étiquetage bilingue portant sur l'étiquetage de produits importés au Canada a été proclamé. Je sais que l'on a harcelé les sociétés canadiennes pour qu'elles mettent des étiquettes bilingues sur leurs produits, à grands frais pour bon nombre d'entre elles. Si les produits importés au Canada portent des étiquettes unilingues, cela signifie que l'exportateur n'a pas à subir ces frais. Cela revient donc à un tarif anormal accordant un avantage commercial aux sociétés américaines.

M. Breau: De 100 p. 100?

M. Whittaker: Le député aurait-il l'amabilité de m'écouter un instant? Cela va assez mal comme cela au Canada à l'heure actuelle avec le chômage et les entreprises canadiennes qu'il faut aider à mettre sur pied. Il y a toutes sortes d'obstacles qui entravent le commerce international. Il n'y a ni libre-échange, ni commerce loyal; au contraire, on impose des obstacles déloyaux entre nos deux pays. Le gouvernement actuel n'a jamais hésité à imposer ce genre d'obstacles à nos producteurs, aux hommes d'affaires et aux entreprises, accordant des avantages commerciaux à leurs concurrents étrangers.

Il en va de même pour nos exportateurs. Pour ce qui est de l'industrie du bois d'œuvre en Colombie-Britannique, 62 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Les scieries ne pourront pas étiqueter leurs exportations aux États-Unis selon le système métrique; elles devront utiliser les mesures en usage dans ce pays. Malgré tout, on exigera de plusieurs compagnies canadiennes d'étiqueter leurs exportations selon les deux systèmes de mesure. J'ai été mêlé de près—je le suis toujours d'ailleurs—à la culture des fruits en Colombie-Britannique. Nous vendons une bonne partie de notre production aux États-Unis et il serait au plus grand avantage du Canada de continuer de le faire. La même chose s'applique à l'industrie forestière de Colombie-Britannique. Cela augmente le chiffre des exportations du Canada.